Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1995H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : *7 - FINANCES LOCALES / 5 - SUBVENTIONS*
OBJET : ***AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA CAVYVS ET L'EBE NOUVEL'R POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2026***

Total : **58**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi premier octobre, s'est assemblé au Théâtre Donald Cardwell sous la Présidence de François DUROVRAY

Présents : **40**

Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Fouad SARI, Josiane SIMON, Clément VEYRAT

Représentés : **9**

Sylvie CARILLON donne pouvoir à François DUROVRAY, Valérie DOLLFUS donne pouvoir à Pierre-Valéry GAUDEAU, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Maxence MAHEN, Nicole LAMOTH donne pouvoir à Vannina ETTORI, Bilal LAOUFI donne pouvoir à François DAMERVAL, Valérie RAGOT donne pouvoir à Bruno GALLIER, Laurent ROUSSET donne pouvoir à Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Leïla SAID donne pouvoir à Marième GADIO, Aouicha TRAORE donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI

Absents : **9**

Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Fula MESIKA

DCC-2026-116

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Date de publication : lundi 19 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1995H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

DCC-2026-116	AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA CAVYVS ET L'EBE NOUVEL'R POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2026

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

VU l'arrêté du 07 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets/Expérimentation TZCLD » qui précise les engagements de la collectivité candidate à l'habilitation et des collectivités de soutien,

VU la délibération 2022-083 du 20 octobre 2022 sur l'engagement de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine en qualité de collectivité de soutien dans la démarche de soutien TZCLD,

VU la délibération 2025-021 du 10 avril 2025 relative à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté d'Agglomération et l'Entreprise à But d'Emploi permettant le versement de la subvention d'amorçage pour l'année 2025,

CONSIDERANT l'engagement par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine dans son projet de Territoire 2018-2030 adopté le 09 avril 2018, de mener une action volontariste de réduction du chômage de longue durée et de s'engager dans la démarche expérimentale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur la commune d'Epinay-sous-Sénart,

CONSIDERANT la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Communauté d'Agglomération et l'EBE pour une durée de 3 ans sur la période 2025-2027, signée et notifiée à l'EBE le 21 mai 2025,

CONSIDERANT la nécessité de définir par avenant le montant de la subvention pour l'année 2026,

CONSIDERANT l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le développement de l'EBE, en versant une subvention de fonctionnement de 45 000 euros (quarante-cinq mille euros) pour l'année 2026 dégressive, en fonction du chiffre d'affaires de l'EBE.

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Services à la population et Solidarités entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Nicolas DUPONT-AIGNAN (pouvoir donné à Maxence MAHEN), Vannina ETTORI, Nicole LAMOTH (pouvoir donné à Vannina ETTORI), Maxence MAHEN)

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1995H1-DE

Article 1er : CONFIRME son engagement auprès de l'Entreprise à But d'Emploi « Nouvel'R ».

Article 2 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée en 2025 pour la période 2025-2027.

Article 3 ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) à l'EBE pour l'année 2026.

Article 4 : CONDITIONNE le versement de la subvention à la transmission des éléments de bilans quantitatifs et qualitatifs des activités réalisées par l'EBE.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1.

Article 6 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 7 : PRECISE que la subvention 2027 fera l'objet d'un nouvel avenant proposé en Conseil Communautaire sur la base d'un montant ajusté.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Président